

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf janvier à vingt-heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 janvier 2021

Présents : Mmes Brédif, Marre, de Saint-Seine, Tartarin, MM. Adam, Bouffeteau, Bouton, Rattier, Taupin, Verna, Liaudois, Ligonnière, Robin, Tartarin

Excusés : Mme Jamet

Secrétaire de séance : Mme Brédif

N°2021-01 : VALIDATION DU HUIS CLOS

Mme la Maire rappelle les dispositions de l'article L.2121-18 du code général des collectivités territoriales qui prévoient que « Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ».

Compte-tenu des conditions sanitaires, la maire demande la réunion à huis-clos. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de tenir la séance du Conseil municipal du mardi 19 janvier 2021 à huis clos

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

La maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- **Décision n° 29_2020** : Il est décidé de ne pas préempter le terrain, situé 8 rue Dangé d'Orsay, cadastré section C n°372 appartenant à M. ROULET Lionel

N° 2021-02 : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE – LOYER HOTEL RESTAURANT LE BELLEVUE

3.3 Domaine et patrimoine - Locations

La maire informe de la possibilité d'annuler les loyers afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de Covid-19

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2020 donnant délégation au maire pour la conclusion et la révision des contrats de louage de chose en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le bail commercial établi avec Mme Martine CARLOTTI pour le local professionnel (Hôtel-restaurant) situé au 7 rue Dangé d'Orsay, pour un montant de loyer de 387,60 € H.T,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Accepte** une remise gracieuse des loyers pour les mois de janvier et février pour le bail commercial établi avec Mme Martine CARLOTTI pour le local professionnel (Hôtel-restaurant) situé au 7 rue Dangé d'Orsay.

N°2021-03 : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE

4.1 Fonction publique - personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T

La maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Compte tenu de la nécessité de créer :

- Un emploi d'adjoint technique à temps complet pour les missions d'agent technique polyvalent

La maire propose à l'assemblée :

- La création, à compter du 1^{er} mars 2021 d'un emploi permanent d'agent technique à temps complet. L'agent affecté à cet emploi sera chargé, notamment, des fonctions suivantes : entretien des espaces verts, maintenance de la voirie et des bâtiments,

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Décide :**

- D'adopter la proposition du maire
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Questions diverses

Aménagement du local technique

La maire indique que les agents techniques ont vidé le local technique situé sous la salle des fêtes. L'aménagement du nouveau local est en cours.

Le local situé sous la salle des fêtes sera mis à disposition du comité des fêtes.

Le local de stockage situé Rue de l'Abbé Favoreau (qui servait au comité des fêtes) sera donc vide. L'avenir de ce local est évoqué (mise en vente). Le maire rappelle que des travaux de toiture seront à réaliser pour un montant de 10 000,00 €.

Installation poteaux d'incendie

Suite au rendez-vous avec Veolia, le SDIS et la communauté de communes, l'implantation du poteau incendie à la Montée du Poisson a été déterminée. Veolia a transmis un devis d'un montant de 4 959,54 € T.T.C. Une demande de subvention au titre de la DETR a été déposée.

Par ailleurs, le SDIS et VEOLIA ont proposé d'implanter au nouveau poteau incendie au lieu-dit La Métairie Neuve (actuellement aucun poteau incendie ne dessert le hameau). Ce point sera reporté à un prochain exercice budgétaire, compte-tenu du montant du devis pour l'installation du poteau d'incendie à La Montée du Poisson.

Dissimulation des réseaux – rue Rabelais

Une réunion de coordination pour les travaux de dissimulation de réseaux rue Rabelais est fixée le mardi 9 février 2021 à 10 h 00 (sur site).

Les travaux débuteront le 22 février 2021. La rue Rabelais (jusqu'au croisement avec la rue du Paradis) sera fermée à la circulation pendant les vacances de février du 22 février au 7 mars 2021. Une déviation sera mise en place en coordination avec le STA.

La population sera informée des travaux.

Mme Brédif indique que la limitation à 30km/h de la rue Rabelais ne prend effet que pour les véhicules arrivant de Bournan. Il n'y a pas de limitation pour les véhicules arrivant du Bourg et se dirigeant vers Bournan. La zone 30 s'arrête après la boulangerie.

Travaux église

L'ent. Au Bois Couvert a transmis un devis pour la réparation du doublis sur le clocher de l'église. Le montant du devis est de 1 120,43 € T.T.C. Le devis est validé.

Par ailleurs, il est proposé de demander à l'entreprise de poser un cordon lumineux pour l'illumination de l'église.

Réparation d'un avaloir – Rue de La Folie

Un busage a été abîmé au niveau de la rue de La Folie (dans le virage). La maçonnerie s'est effondrée.

Les agents techniques ont réalisé les travaux de maçonnerie. Une grille doit être posée. Un devis a été demandé à l'entreprise de ATF (de Manthelan) pour une grille en acier démontable. Le devis est validé pour un montant de 786,00 € T.T.C.

Projet de réhabilitation des logements

Une étude sera réalisée avec l'ADAC pour la réhabilitation des logements situés au 3 rue l'Abbé Favoreau.

Un rendez-vous est fixé le vendredi 12 février 2021 à 9 h 30 avec M. Boulay (directeur de l'ADAC) et M. Bassez (architecte)

Travaux sur le parc Saint-Martin

Deux devis ont été demandés à l'ent. DKTP et Arnault TP pour des travaux de dessouchage dans le parc Saint-Martin afin de permettre l'implantation du futur verger.

Par ailleurs, une journée avec les élus sera organisée pour couper les arbres.

Les chêneaux offerts par Groupama seront plantés par les agents techniques (implantation à côté du boudrome). Une manifestation sera prévue ultérieurement avec l'école compte-tenu du contexte sanitaire.

Les plants de pruniers ont été greffés par l'association Nature et Fruits de Ligueil. Ceux-ci doivent être mis en nourrice. Un article de presse sera réalisé pour ce projet.

Procédure d'expropriation – parcelle Mme CHAMPIGNY

Le géomètre a transmis la nouvelle numérotation cadastrale du terrain appartenant à Mme Champigny, devant faire l'objet d'une expropriation.

Ce document a été transmis à la Préfecture, ce qui permettra de continuer la procédure d'expropriation.

Réparation véhicule communal

Des réparations doivent être effectuées sur le véhicule des services techniques : remplacement des plaquettes de freins, amortissements avant, rotules de direction, résistance de ventilation, pneus arrière et passage au contrôle technique.

Le devis a été validé pour un montant de 1 277,49 € T.T.C

Par ailleurs, un bris de glace a eu lieu sur le tracteur Massey-Ferguson. Le montant de la réparation est de 1 793, 90 € (montant pris en charge par notre assurance).

Bail de la boulangerie

Le bail commercial de la boulangerie arrive à échéance en mars 2021. Un nouveau bail sera établi.

Le notaire de Ligueil sera chargé de réaliser la rédaction du bail.

Demande temps partiel Stéphanie POPOVIC

A compter du 1^{er} février 2021, Stéphanie POPOVIC réalisera un temps partiel à raison de 33/35ème (elle sera absente le mercredi matin).

Vaccination COVID 19 pour les personnes de plus de 75 ans

Un centre de vaccination COVID 19 ouvrira à partir du 25 janvier 2021 à Loches à la Maison des associations. Le centre sera ouvert uniquement sur rendez-vous. Les rendez-vous doivent être pris via la plateforme DOCTOLIB ou au numéro vert suivant : 0800 009 110. Le secrétariat peut aider à la prise de rendez-vous.

En fonction des besoins, il sera possible de prévoir un transport des personnes âgées vers le centre de vaccination.

Voirie Géron- La Jenière

M. Rattier indique qu'il faudrait prévoir une intervention au niveau du pont situé entre Géron et La Jenière. Un problème d'écoulement des eaux a été constaté. Ce point sera vu lors de la réunion du lundi matin avec les agents techniques.

Fin de séance à 21 h 20.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée le mardi 16 février 2021 à 20h30.

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal

	Délibérations
2020-01	Validation du huis-clos
2020-02	Demande de remise gracieuse des loyers de l'hôtel-restaurant
2020-03	Création d'un emploi permanent d'adjoint technique

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier 2021

Conseillers municipaux	Signatures
Adam Jean-Pascal	
Bouffeteau Daniel	
Bouton Richard	
Bredif Florence	
Jamet Evelyne	Excusée
Liaudois Jean-Michel	
Ligonnière Pascal	
Marre Anne-Laure	
Rattier Jean-Philippe	
Robin Patrick	
Tartarin Martine	
de Saint-Seine Chantal	
Tartarin Nicaise	
Taupin Michel	
Verna Patrick	